

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 19 mars 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Vincent DECOUX, Mme Marlène DA SILVA donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Jean DUPLEX donne procuration à Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

09 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240402-2024-022-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 2 avril 2024
DÉLIBÉRATION : Attribution de subventions

N°2024/022

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2311-7,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui a institué le Contrat d'Engagement Républicain,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précitée,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sèvres votée en séance du 2 avril 2024 portant adoption du projet de budget primitif 2024 comportant dans un état annexé au budget, une liste des organismes bénéficiaires d'une subvention avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention,

Considérant le décret du 31 décembre 2021, venu préciser les modalités d'application de la loi du 24 août 2021, soumet l'octroi d'une subvention publique à une association par une collectivité à la souscription d'un Contrat d'Engagement Républicain (CER),

Considérant qu'une association ou fondation sollicitant une subvention publique ou un agrément de l'Etat "s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)", "à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République" et "à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public" et que cet engagement se matérialise par un document intitulé Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant les engagements pris par les associations concernées en ayant souscrit et adressé à la Ville un Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant que la Ville de Sèvres apporte un soutien financier en direction des associations dans les secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, l'environnement, les familles, le patrimoine, la culture, le sport...

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'administration du 27 mars 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Attribue les subventions communales aux associations telles qu'individualisées dans l'annexe 1 ci-jointe.

ARTICLE 2.

Attribue les subventions communales aux établissements publics tels qu'individualisées dans l'annexe 2 ci-jointe.

ARTICLE 3.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération pour sa bonne application.

ARTICLE 4.

Précise que la dépense en résultant au titre de l'exercice 2024 sera imputée au chapitre et article correspondant au budget.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Annexe 1 de la délibération n° 2024/022 du 2 avril 2024 portant attribution de subventions

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT SUBVENTION 2024
Accueil des Villes Françaises Sèvres(AVF)	600 €
ACS Yoga	3 000 €
ADAVIP 92 – Ass Départ d’Aide aux Victimes d’Infraction Pénales	500 €
Amis de la Fondation de la Mémoire de la Déportation AFMD 92	150 €
Amicale du personnel	4 000 €
APEI Les Papillons Blancs de la Colline	400 €
Art Céram 2	6 000 €
ASSARVA	1 500 €
ASS de Coeur	13 000 €
Asso de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés - ASTI	650 €
Ass des Assistantes Maternelles de Sèvres (AAMI)	400 €
Association sportive du Lycée J.P. Vernant	500 €
Aux Chats qui sourient	6 000 €
Au pays des Merveilles	40 000 €
BAC Canoë Kayak Sèvres	2 000 €
Beta Pi	25 000 €
Cabane des petits Sévriens	400 €
CANARE	2 500 €
Club Olympique de Sèvres	20 000 €
Comité de Jumelages – Sèvres International	30 900 €
Comité d’Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Sèvres	480 €
Commerçants du Marché St romain de Sèvres	1 850 €
Compagnie d’Arc des Bleus de Sèvres	1 800 €
Conteurs de Sèvres	1 000 €
Couleurs de Sèvres	400 €
Croix-Rouge française – Délégation locale	1 800 €
Courte Echelle	15 500 €
Dynamic Sèvres	100 000 €
EEUDF Eclaireurs, Eclaireuses Unionistes de France	630 €
Enfants de la Comédie (EDLC)	2 250 €
Entraide Sévrienne	1 650 €
Espaces	25 000 €
FCPE Collège et Lycée de Sèvres	450 €
FCPE Ecoles Primaires de Sèvres	450 €
Féd Nat Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA	255 €
Franco-Allemande de Sèvres (AFAS)	450 €
GCPAA Aumonerie du Lycée et Collèges de SEVRES, VILLE D’AVRAY	200 €
GEM Amis des 4 communes	1 000 €
Gymnastique Volontaire de Sevres	8 000 €
Jeune Sévrienne	21 000 €
Les 3 Marronniers	1 000 €
Lingua Anglica	300 €
Maison de la Famille	169 000 €
Miel en Seine	500 €
Musulmans de Sèvres	370 €
Nautique Sèvres	4 500 €
Petits Frères des Pauvres	1 000 €
Petit Roque SVA	2 000 €
Prévention Routière	200€
Repair Café Sèvres	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
092 219200722-20240402-2024-022-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Rencontres Université	1 350 €
Route 92	500 €
SAIS 92	400 €
SCENE	500 €
Scouts et Guides de France – St Romain	630 €
Scouts et Guides de France - Jean Bart	630 €
Secours Catholique	1 000 €
Secours Populaire Français	1 500 €
Sèvres Chaville Rugby	2 000 €
Sèvres Commerces	8 000 €
Sèvres Culture et Patrimoine - Ex Ensemble pour la Culture et le patrimoine Sévrien	500 €
Sèvres Football Club	100 000 €
Sèvres Unité Musique	70 000 €
Sévrienne des Arts	1 600 €
Société des Amis du Musée National de Céramique	400 €
Société d'Archéologie et d'Histoire de Sèvres	540 €
Taekwondo Sèvres	3 000 €
UFC Union Fédérale des Consommateurs de Sèvres Ville d'Avray	200 €
UNAFAM92 Union Nat Amis et Familles de malades Psychiques H/S	320 €
UNAPEI Hauts-de-Seine	320 €
Union Nationale des Combattants - UNC	280 €
Union Sévrienne de Futsal	4 500 €
Un tiers lieu pour Sèvres	5 000 €
URSA – Unité pour la recherche et les soins en Alcoologie	270 €
Val de Seine Basket	30 000 €
VMEH 92 – Visite des Malades Ets Hospitaliers	200 €

Annexe 2 de la délibération n° 2024/022 du 2 avril 2024 portant attribution de subventions

ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL	MONTANT SUBVENTION 2024
Centre Communal d'Action Sociale	222 900 €

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE	MONTANT SUBVENTION 2024
Sèvres Espace Loisirs	830 000 €